

ÉCOLE, AIDE À LA JEUNESSE ET JUSTICE:

quelles collaborations?

Le 26 mai dernier, la Fédération de l'enseignement fondamental catholique et le Collège des directeurs ont exploré les pistes d'une collaboration améliorée entre l'école, l'aide à la jeunesse et la justice. Échos des différentes interventions.

La mutation des familles



Photos: B. DE WAELE / Fr. TEFNIN

Philosophe, Marie-Claude BLAIS travaille régulièrement avec Marcel GAUCHET¹. Elle a particulièrement analysé l'évolution de la famille.

FAMILLES, JE VOUS AIME

L'analyse des transformations récentes de la famille permet de mieux comprendre ses relations avec l'école, explique la chercheuse, car sans la coopération de la première, pas d'éducation possible dans la seconde. Actuellement, jeunes et moins jeunes placent la famille au premier rang des valeurs importantes, loin du "familles, je vous hais" des années 60. La famille nouvelle, recomposée, repose sur une dynamique d'égalisation des individus. Mais, dans le même temps, l'éducation scolaire devient de plus en plus problématique: rejet de l'école, absentéisme, phobies scolaires, stigmatisation des bons élèves... et les enseignants se plaignent de passer leur temps à tenter d'obtenir le respect des règles de la vie collective. Ce constat n'est pas spécifique à notre époque, mais aujourd'hui toutes les catégories sociales sont touchées.

ÉCOLE, JE T'AIMERAIS SI...

Entre école et famille, le conflit est larvé, constate M.-Cl. BLAIS. Il existe une réelle différence entre l'éducation familiale et celle de l'institution scolaire. Les cartes sont brouillées et les enfants ressentent l'incohérence qui en résulte. Pour la plupart des parents, l'école doit viser l'épanouissement de chaque enfant et personnaliser son enseignement. Ils n'acceptent pas la visée collective, impersonnelle de l'école, ni le fait que les apprentissages scolaires soient normés. Ils ont beaucoup de mal à accepter qu'à l'école, "l'enfant apprend à être un parmi d'autres" (M. GAUCHET).

Par ailleurs, M.-Cl. BLAIS soulève la question des garçons, majoritairement touchés par les phénomènes de violence et de phobies scolaires. Comment expliquer que la réussite scolaire soit majoritairement féminine? Mais quel rapport avec la transformation des familles? Il faut bien constater que, dans les familles d'aujourd'hui, les pères sont souvent absents. Les familles monoparentales sont généralement composées des enfants et de la mère. Les femmes sont majoritaires à l'école aussi. Comme modèles préparant à la vie, les garçons ont donc sous les yeux principalement des femmes. Peut-être y a-t-il là matière à réflexion?

ET LES VACHES SERONT BIEN GARDÉES...

"Pourquoi l'accord école-famille fonctionnait-il avant et plus aujourd'hui?", interroge la philosophe. La famille "moderne", celle du 16^e-17^e siècle, est fortement articulée avec la société qui l'entoure. C'est l'époque de la prise en charge des enfants par les institutions scolaires. Le point de départ de la famille est le couple amoureux, qui se prolonge dans l'enfant. Espace privé où chacun exprime sa singularité, elle éduque l'enfant pour qu'il s'inscrive dans la vie sociale. L'éducation devient un acte méthodique et réfléchi

qui passe, notamment à l'école, par la transmission d'un certain nombre de manières de faire.

ENFANT-PIVOT

Depuis les années 70, ce qui fait la famille, ce n'est plus le couple, c'est l'enfant, au-delà des séparations et des recompositions. Les parents se focalisent sur l'école, qui devient le garant d'une certaine stabilité. Dans cette situation nouvelle, l'enfant est sujet, personne. Et les rôles assumés subjectivement par chacun des membres de la famille (père = autorité, mère = affectivité, grands-parents = différence de générations) tendent à disparaître, alors qu'ils donnaient aux enfants une image relativement stable, respectant un certain nombre de codes.

MOI D'ABORD!

Toujours conçue comme un espace d'épanouissement personnel, la famille contemporaine n'accepte plus aussi facilement les règles et est dorénavant peu dirigée vers le collectif. Et non seulement le singulier passe avant l'universel, mais on a de plus en plus de mal à distinguer ce qui est de l'ordre de l'intime ou du public. La modernité reposait sur la séparation de l'école et de la famille, mais aussi sur leur interrelation.

Aujourd'hui, il y a confusion et suspicion. Cela remet en question la transmission du savoir. Si les parents n'expliquent pas à leurs enfants que la vie humaine s'inscrit dans un monde de règles et de traditions, comment l'éducation serait-elle possible?

Le défi, pour l'institution scolaire, consistera à faire comprendre sa mission et à s'assurer les collaborations nécessaires pour pouvoir la mener à bien. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Leur dernier ouvrage, avec D. OTTAVI: *Conditions de l'éducation*, Stock, 2008.



Un Procureur du Roi disponible

Éric JANSSENS est Premier Substitut du Procureur du Roi du Tribunal de la jeunesse à Nivelles. On l'oublie parfois, mais il s'agit d'un des acteurs auquel peuvent s'adresser les écoles qui sont confrontées à des situations problématiques touchant des élèves.

"Les professionnels de l'éducation ont le droit de s'adresser à un magistrat de la jeunesse, rappelle-t-il. Le Parquet de la jeunesse instruit alors les dossiers, récolte des données, qu'il fournit ensuite aux professionnels de l'éducation, afin de trouver le bon terrain où les questions peuvent se régler. Certaines peuvent, en effet, trouver une solution directement dans la famille, d'autres à l'école".

E. JANSSENS insiste aussi sur l'importance de l'articulation entre les différents maillons de la chaîne éducative et sur une bonne connaissance des rôles et responsabilités de chacun. Pour lui, le premier devoir de l'école est de répondre aux besoins des enfants sous leurs différentes facettes: psychologique, médicale, sociale...

"Il faut pouvoir recevoir l'enfant dans toutes ses dimensions. D'où l'intérêt d'une équipe pluridisciplinaire. L'enseignant doit s'ouvrir à d'autres réalités et collaborer avec d'autres personnels éducatifs. Le cloisonnement n'est donc plus tenable entre les institutions".

S'il est possible pour une école de faire appel à la justice, certains craignent encore que la réponse d'un magistrat soit systématiquement répressive... *"Faux!",* proclame E. JANSSENS. *La liberté reste la valeur essentielle. Par principe, le milieu ouvert est prioritaire.*

Les magistrats de la jeunesse n'ont pas un profil répressif, ils sont d'abord des éducateurs. Mon challenge, en tant que Procureur du Roi, est de rester attentif à ce que vit l'enfant. Malgré tout, ajoute-t-il, en cas d'intervention dans une école, le directeur et les équipes éducatives restent les premiers interlocuteurs. L'école doit refuser d'être un lieu de débat, elle n'a pas à être polluée par la sphère familiale. L'accès à l'école est le droit strict du directeur". ■

BRIGITTE GERARD



Quand le juge s'en mêle

Pour introduire son propos, Christian PANIER, magistrat, raconte deux cas traités en référé.

Le premier, celui d'un père de famille, arrivé un vendredi après-midi avec son fils de 17 ans et son avocat. Leur revendication: faire annuler la décision de l'école de ne pas laisser le jeune homme participer au voyage de rhéto (l'avion décolle le lendemain), en raison de son comportement inadmissible lors d'une récente retraite religieuse. Le juge a soutenu l'école, regrettant que le père de famille ne soit pas solidaire avec elle, ce qui eut été plus "structurant" pour son fils. Dans l'autre cas, les parents d'un garçon de 8 ans, particulièrement turbulent et violent, contestent la décision de la direction de l'établissement scolaire de changer leur fils de classe, après plusieurs punitions (qu'ils ont d'ailleurs également remises en cause) restées sans effet.

Ces deux histoires, explique Chr. PANIER, sont révélatrices d'une perte de sens. L'école n'a-t-elle pas pour fonction de mettre des balises, de poser des limites et d'inculquer aux jeunes qui lui sont confiés des valeurs introduisant au sens du collectif? *"Il est important de la rappeler aux parents, et c'est la notion d'intérêt de l'enfant qui guide ma prise de décision",* explique le magistrat pour qui, en la matière, faire appel à la justice peut s'avérer particulièrement contre-productif. *"Moins il y a de respect des limites par voie intrafamiliale, plus on a besoin du droit".*

"Ce mode de régulation est indicatif de l'appropriation par chacun de son droit subjectif, qui s'accompagne du passage sous silence du droit de l'autre. On vient demander justice pour soi, mais le prisme du droit est forcément déformant, la décision fera toujours au moins un malheureux et l'apaisement sera rarement à l'arrivée. Le recours au juge est certes parfois nécessaire, mais l'assignation en justice est toujours la signature d'un échec", constate Chr. PANIER, qui encourage plutôt à essayer d'abord d'autres médiations, même si le système actuel ne fonctionne qu'à l'individualisme.

La seule chose qui nous réunisse encore, c'est la consommation. *"Ne pense pas, dépense!"* pourrait être le slogan de cette société qui n'a qu'une seule logique: le profit. Mais quand cet objectif devient le modèle unique du lien social, il y a là un réel danger! Dans ce contexte, le droit est devenu une marchandise comme les autres. Cela décrédibilise son aspect positif, qui est de mettre des limites. Une société peut-elle se contenter du modèle du procès pour exister? La vérité judiciaire n'est pas LA vérité. Enseigner, c'est faire comprendre, en évitant de juger, mais en formant à juger, conclut Chr. PANIER. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE



Bernard PETRE,
chercheur en sciences
humaines, présente les
principaux résultats de la
recherche-action qui est
à la base du colloque.

Au terme de l'inventaire, quatre thèmes ont été déterminés: la maltraitance, l'autorité parentale, les conflits école-parents et le rapport à la loi (notamment, les petites incivilités). B. PETRE pointe dix "nœuds" qui traversent ces thématiques et peuvent créer des différences de perception et d'attitudes entre acteurs:

■ des temporalités différentes: l'école vit au quotidien, les autres acteurs ont, hors urgence, des temporalités et des délais plus longs. Il est important de clarifier le temps dont on a besoin, et de dire ce que l'on fait pendant ce temps;

■ des espaces différents: l'école est un espace ouvert et proche, les autres acteurs peuvent souvent garder davantage de distance. Il est parfois bon que le directeur et les enseignants soient moins accessibles, et qu'au contraire, d'autres lieux le soient davantage;

■ les interlocuteurs-clés sont différents: celui de l'école est l'enfant, ceux du SAJ, par exemple, sont les parents. Comment "équilibrer" la parole des interlocuteurs?;

■ des contextes de travail différents: certains acteurs ne s'occupent que

de cas "durs". Entre l'école et les milieux professionnels, les risques encourus sont différents. Comment faire pour que chacun assume sa part de risque?;

■ clarifier ce qui est volontaire et ce qui est contraint/protectionnel;

■ le secret professionnel: quel devoir de réserve à l'école? Les acteurs de la justice ont peur de la salle des profs... L'école, elle, n'a pas toujours de retour sur ce qui se passe;

■ respect ou pas: des directeurs disent que la justice ne les respecte pas en prenant certaines décisions. Les positions sont parfois en déséquilibre;

■ on délègue trop tard: pour les écoles, il faut déléguer assez tôt. Parfois, des acteurs vont le plus loin possible et ne lâchent l'enfant ou la famille qu'au bout de leurs ressources... souvent trop tard;

■ qu'est-ce qui doit prévaloir: la règle ou la débrouille? Investir dans les protocoles et dans les équipes?;

■ école sanctuaire ou école carrefour: doit-elle se protéger et laisser agir les intervenants, ou faut-il lui donner des moyens pour prendre en charge un travail de première ligne?

juridique, qui est compétent? Si on sait ce que l'on attend de l'autre, il faut le lui dire;

■ requalifier les personnes: leur donner une chance de s'expliquer, commencer par parler, donner la parole sans projeter, au lieu de juger sans rien dire;

■ fermer les boucles d'interaction: demander/donner un suivi, expliquer pourquoi certaines choses prennent du temps;

■ distinguer absentéisme, précarité, négligences, désintérêt, maltraitances... Bien évaluer la réalité d'un placement: est-ce souhaitable ou pire pour l'enfant?;

■ encourager les parents à avoir un carnet de communication. Rendre l'enfant au parent qui vous l'a confié. Mettre en évidence les avantages mutuels;

■ toute sanction doit être motivée, proportionnelle, respecter le droit à la défense, respecter le droit de l'enfant, dont celui à l'enseignement;

■ clarifier le projet, utiliser les symboles, créer ou renforcer les traditions dans l'école. Chaque fois que l'école peut générer sa propre norme

Des pistes pour agir

B. PETRE propose ensuite quelques bonnes idées et pistes de solutions:

■ se créer un réseau local de contacts personnels, connaître les priorités et les limites de chacun, passer des accords "hors crise", rassurer chacun sur son statut et ses prérogatives...;

■ partager avant d'être au bout de ses ressources: l'information, consultation en "blanc" (sans donner de nom), recherche de référents, approche pluridisciplinaire...;

■ une fois qu'on pose un problème

sociale, elle se facilite la tâche et recrée du lien social. Aujourd'hui, les enfants font face à une absence de tradition. Il faut la reconstruire;

■ le désir ne va pas de soi. Un certain pourcentage de parents estiment que leurs enfants auront une moins bonne vie qu'eux. Il faut trouver les moyens de recréer du désir. ■

BRIGITTE GERARD

Faire confiance



Catherine FONCK, Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse l'a rappelé: les familles sont en mutation, et l'école doit aujourd'hui se charger de problématiques nouvelles.

Face à cela, il convient, a-t-elle affirmé, de n'être ni passéiste ni pessimiste, mais bien de trouver des réponses efficaces, comme de faire appel à des équipes multidisciplinaires dans et hors de l'école, de faire du lien entre écoles, familles, aide à la jeunesse, justice, tout en définissant clairement les responsabilités, les fonctions et le territoire de chacune.

Le rôle du politique en la matière sera

de favoriser les relations entre ces différents mondes (en imaginant, par exemple, un éducateur référent, interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs), de continuer à prévoir des postes d'éducateurs supplémentaires, de poursuivre une politique de soutien à la parentalité et d'écouter les jeunes, qui ont avant tout besoin qu'on leur fasse confiance ■.

Exigences multiples

Godefroid CARTUYVELS, Secrétaire général de la FédEFoC, a formulé les conclusions de la journée.

QUE FAIRE POUR BIEN FAIRE ?

Sous la houlette de Bernard PETRE, a-t-il expliqué, les directeurs ont exprimé leurs difficultés devant la multiplication de situations sociales et familiales problématiques. Comment réagir de manière opportune d'un point de vue éducatif et dans le respect de dispositions légales, souvent complexes et mal connues? Comment faire entendre la voix de l'école par les autres institutions travaillant avec les familles? Un nouveau processus de recherche-action a dès lors été enclenché sur le thème des relations école/aide à la jeunesse/justice. Il a mis en présence de nombreux acteurs des milieux concernés et vise à identifier un certain nombre de pistes de solutions, déjà pratiquées avec succès ici et là, susceptibles d'application immédiate et ne nécessitant ni investissements financiers, ni réformes de structures improbables.

REGISTRE

La commande initiale des directions était de leur fournir une sorte de registre des situations conflictuelles possibles et des réponses à donner à chacune d'elles. Mais il est bien vite apparu que

cette demande ne pourrait être rencontrée telle quelle. Ce qui devrait émerger des travaux menés, c'est, en tout cas: une meilleure compréhension de ce qui est à l'œuvre dans les familles et se répercute dans l'école, une meilleure représentation du rôle et du fonctionnement des institutions en charge des problématiques familiales, des pistes d'articulations positives entre elles et l'école, et l'identification des bons réflexes à avoir dans certaines situations-types (maltraitance, garde alternée, etc.). L'école est aujourd'hui face à une lourde tâche: elle doit concilier les habitudes éducatives liées à chaque enfant et viser le dépassement de leur singularité, et ce, dans un souci d'épanouissement de chacun, dans le respect du système de valeurs de chaque famille, tout en répondant aux exigences de sa mission d'apprentissage!

SEULES

Pour répondre à ces exigences multiples et pour soutenir les équipes éducatives, les directions sont seules, souligne G. CARTUYVELS. L'école fondamentale a cruellement besoin d'un encadrement éducatif et administratif minimal, ainsi que de direc-



tions dont les responsabilités sont reconnues et valorisées. À cet égard, la manière dont le gouvernement de la Communauté française a décidé de valoriser financièrement ceux qui, au sein de l'école fondamentale, ont acquis un master – excellente chose en soi –, est cependant un véritable camouflet pour les directions. La majorité d'entre elles – qui n'ont pas de formation universitaire, et dont l'emploi du temps rend totalement hypothétique la perspective d'en suivre une – seront dans tous les cas de figure moins bien rémunérées que leurs instituteurs titulaires d'un master! Ce genre d'aberration, fruit d'une négociation menée entre le gouvernement et les seules organisations syndicales, illustre la difficulté quasi culturelle en Communauté française de valoriser comme il se doit ceux qui exercent les responsabilités les plus lourdes. Au risque de ne plus trouver personne pour les endosser... ■